

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif

Amqui, le 3 septembre 2025

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 3 septembre 2025 à compter de 18 h 30 à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents :

Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Martin Landry (Albertville)	Mme Odile Roy (Causapscal – en direct par visioconférence)

tous formant quorum sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, et M. Pascal St-Amand, greffier adjoint, sont aussi présents.

Absence : Aucune

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

En vertu de l'article 164.1 du *Code municipal* qui stipule qu'en raison d'un motif lié à sa santé, un membre du conseil peut participer à distance à une séance par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s'entendre en temps réel, Mme Odile Roy participe à la rencontre par visioconférence.

Résolution CA 2025-130 **concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 3 septembre 2025**

Le quorum (majorité des membres) étant constaté, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 18 h 32.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution CA 2025-131 **concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2025**

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025
4. Gestion financière
 - 4.1. Liste des comptes – Décision
5. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 5.1. Nomination au poste de pompier/pomprière à temps partiel – Décision
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 6.1. Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme – Décision (REPORTÉ)
7. Communication du service d'administration
 - 7.1. Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Services professionnels en planification stratégique – Décision
 - 7.2. Demande d'un avis juridique concernant une problématique de ponceau de drainage dans le secteur du Parc régional de Val-d'Irène – Décision
8. Autres sujets
 - 8.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Séance ordinaire mercredi 8 octobre 2025 à 18 h 30
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025**

Résolution CA 2025-132 **concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025**

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des comptes – Décision

Résolution CA 2025-133 concernant la liste des chèques pour la période du 15 août au 4 septembre 2025

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d’adopter la liste des chèques pour la période du 15 août au 4 septembre 2025, pour un montant de 1 338 267,80 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CA 2025-134 concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 15 août au 4 septembre 2025

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d’adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 15 août au 4 septembre 2025 pour un montant de 211 945,85 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

5.1 Nomination au poste de pompier/pompière à temps partiel – Décision

Résolution CA 2025-135 concernant une nomination au poste de pompier/pompière à temps partiel

- Considérant la candidature de Mme Marie-Pier Therrien et les besoins au sein de l’équipe du service de protection incendie et d’organisation de secours de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que Mme Therrien possède la formation requise pour faire partie de l’équipe du service;
- Considérant qu’il n’y a aucun coût de formation requis relativement à son intégration au sein des effectifs.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu :

- d'embaucher Mme Marie-Pier Therrien à titre de pompière à temps partiel en date du 3 septembre 2025;
- d'affecter Mme Therrien à la caserne d'Amqui.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

6.1 Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme – Décision (REPORTÉ)

7. COMMUNICATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION

7.1 Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Services professionnels en planification stratégique – Décision

Résolution CA 2025-136 concernant une autorisation pour un appel d'offres sur invitation pour un mandat d'accompagnement en planification stratégique

- Considérant que la MRC de La Matapédia souhaite réaliser un exercice de planification stratégique ;
- Considérant que pour réaliser cette démarche, la MRC de La Matapédia souhaite obtenir les services d'une firme ou d'un professionnel en planification stratégique ;
- Considérant que l'autorisation du comité administratif est nécessaire afin de procéder à un appel d'offres sur invitation pour services professionnels.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour services professionnels pour un accompagnement dans le cadre de la planification stratégique de la MRC de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7.2 Demande d'un avis juridique concernant une problématique de ponceau de drainage dans le secteur du Parc régional de Val-d'Irène – Décision

Résolution CA 2025-137 **concernant une demande d'avis juridique dans un dossier d'écoulement de l'eau dans le secteur de Val-d'Irène**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'autoriser une demande d'avis juridique dans un dossier d'écoulement de l'eau dans le secteur de Val-d'Irène.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8. AUTRES SUJETS

8.1 Prochaine rencontre du comité administratif – Séance ordinaire mercredi 8 octobre 2025 à 18 h 30

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 8 octobre 2025 à 18 h 30.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un groupe de promoteurs s'adresse à l'assemblée relativement à un projet entrepreneurial en développement et aux sommes qui restent à investir via le Fonds régions ruralité (FRR).

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2025-138 **concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu de lever la séance à 19 h 06.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint